

délibération D_2024_8_4**OBJET : Décision modificative**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipipl que nous avons été retenus, dans le cadre du "Plan 5000 Equipements - Génération 2024" - Cours d'écoles actives et sportives, pour l'acquisition d'équipements sportifs.

Il convient de modifier le budget pour prendre en compte la notification de la subvention et de prévoir la dépense nécessaire.

INVESTISSEMENTRecette

1321 Etat et établissements nationaux + 5 000€

Dépense

Op. 45 "Réalisations communales"

2188 Autres + 7 716€

21312 Bâtiments scolaires - 2 716€

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.